

Charte

de développement durable
du Pays de Bièvre-Valloire



Sommaire

PRÉAMBULE _____ 1



LE PAYS DE BIEVRE-VALLOIRE, UN TERRITOIRE EN MARCHÉ _____ 2

1 Un pays singulier et pluriel _____ 3

2 Une démarche volontairement participative _____ 4

UN BILAN PLUTOT FAVORABLE DU PREMIER CONTRAT DE DEVELOPPEMENT _____ 8

SITUATION ET ENJEUX ACTUELS POUR LE PAYS DE BIEVRE-VALLOIRE _____ 10

UN PROJET POUR LE PAYS DE BIEVRE-VALLOIRE A 10 ANS _____ 17



1 Inscrire économiquement le pays dans le territoire départemental et régional _____ 18

2 Favoriser et mettre en œuvre un territoire exigeant en matière de cadre de vie et de préservation, sur le long terme, du patrimoine, des paysages et de l'environnement _____ 19

3 Répondre aux besoins de la population dans la perspective d'un territoire moderne et solidaire _____ 19

LES ORIENTATIONS STRATEGIQUES DE LA CHARTE _____ 20



1 Orientation stratégique 1 : renforcer et diversifier le tissu économique _____ 21

2 Orientation stratégique 2 : poursuivre, en le structurant, le développement des loisirs et du tourisme _____ 24

3 Orientation stratégique 3 : « tirer vers le haut » le niveau d'équipements et de services _____ 26

4 Orientation stratégique 4 : gérer de façon durable et qualitative les paysages et l'environnement _____ 29

SYNTHÈSE DES ORIENTATIONS STRATEGIQUES DE LA CHARTE _____ 31

L'entité Bièvre-Valloire et la démarche de pays

Une volonté de développement déjà ancienne

En 1993 était créée l'association Bièvre-Valloire-Avenir qui regroupait 70 communes des six cantons de Beaurepaire, la Côte St André, le Grand Lemps, Roybon, Saint Etienne de St Geoirs et Rives et des représentants associatifs et socio-professionnels de ce territoire.

Cette association reflétait la volonté locale de dépasser les seuls périmètres cantonaux (SIVOM ou communautés de communes) sur lesquels étaient menées jusqu'alors des procédures de développement avec la région Rhône Alpes (contrats de pays, contrats de développement touristique, etc...). Son objectif était l'élaboration d'un projet de développement à l'échelle de ces 70 communes, en lien étroit avec les agglomérations urbaines voisines : agglomérations grenobloise, voironnaise, et vallée du Rhône.

Un pays expérimental au titre de la loi d'Orientation pour l'Aménagement et le Développement du Territoire – 1995

L'association Bièvre-Valloire-Avenir a été candidate à la fois pour être reconnue comme pays dans le cadre de l'expérimentation lancée par le ministre de l'Intérieur et de l'Aménagement du Territoire de l'époque, Charles PASQUA (loi d'Orientation pour l'Aménagement et le Développement du Territoire) et pour élaborer, en lien avec la Région Rhône Alpes et le Conseil Général de l'Isère, un Contrat Global de Développement.

Par arrêté du 2 juillet 1996, le Préfet de l'Isère entérinait le périmètre du Pays de Bièvre-Valloire.

La création d'un Syndicat mixte pour porter le projet de développement

Fin novembre 96 était créé le Syndicat Mixte du Pays de Bièvre-Valloire regroupant 4 structures intercommunales : les 3 Communautés de communes de Bièvre-Est, Pays de Beaurepaire, Pays de Chambaran et le District de la Côte St André (aujourd'hui Communauté de communes de Bièvre-Liers). C'est au moment de la création du Syndicat Mixte que la Communauté de communes de Bièvre-Toutes-Aures, pour des raisons qui lui sont propres, n'a pas souhaité aller plus loin dans cette démarche.

Un premier contrat global de développement avec l'Etat, la région Rhône Alpes et le conseil général de l'Isère

En février 97 était signé entre l'Etat, la région Rhône Alpes, le conseil général de l'Isère et le Syndicat Mixte du pays de Bièvre-Valloire un protocole d'accord sur un projet de développement pour le Pays de Bièvre-Valloire, et en juillet de la même année, le 1er contrat global de développement, pour une durée de 5 ans.

La mise en œuvre de ce projet est arrivée à son terme en juillet 2002.

La poursuite logique dans le cadre d'une charte de pays

L'ensemble des acteurs du territoire, élus et représentants socioprofessionnels, y compris le secteur de Saint Etienne de Saint Geoirs, a souhaité poursuivre la dynamique de développement engagée, dans le cadre du contrat pour le syndicat mixte, et hors contrat pour ce qui concerne la Communauté de communes de Bièvre-Toute-Aures.

La candidature à un périmètre d'étude de pays, déposée par les 70 communes, a été entérinée par la Conférence Régionale d'Aménagement et de Développement du Territoire en octobre 2002.

La structuration, dès l'origine, de la participation des acteurs socioprofessionnels

Pour ne pas mettre fin à la collaboration de l'ensemble des partenaires représentant la société civile, qui s'étaient impliqués dans le cadre de l'association d'origine, était créé, en février 99, BVES - Bièvre-Valloire Economique et Social - qui regroupe l'ensemble des acteurs « non élus », de ce territoire. BVES est devenu, par modification de ses

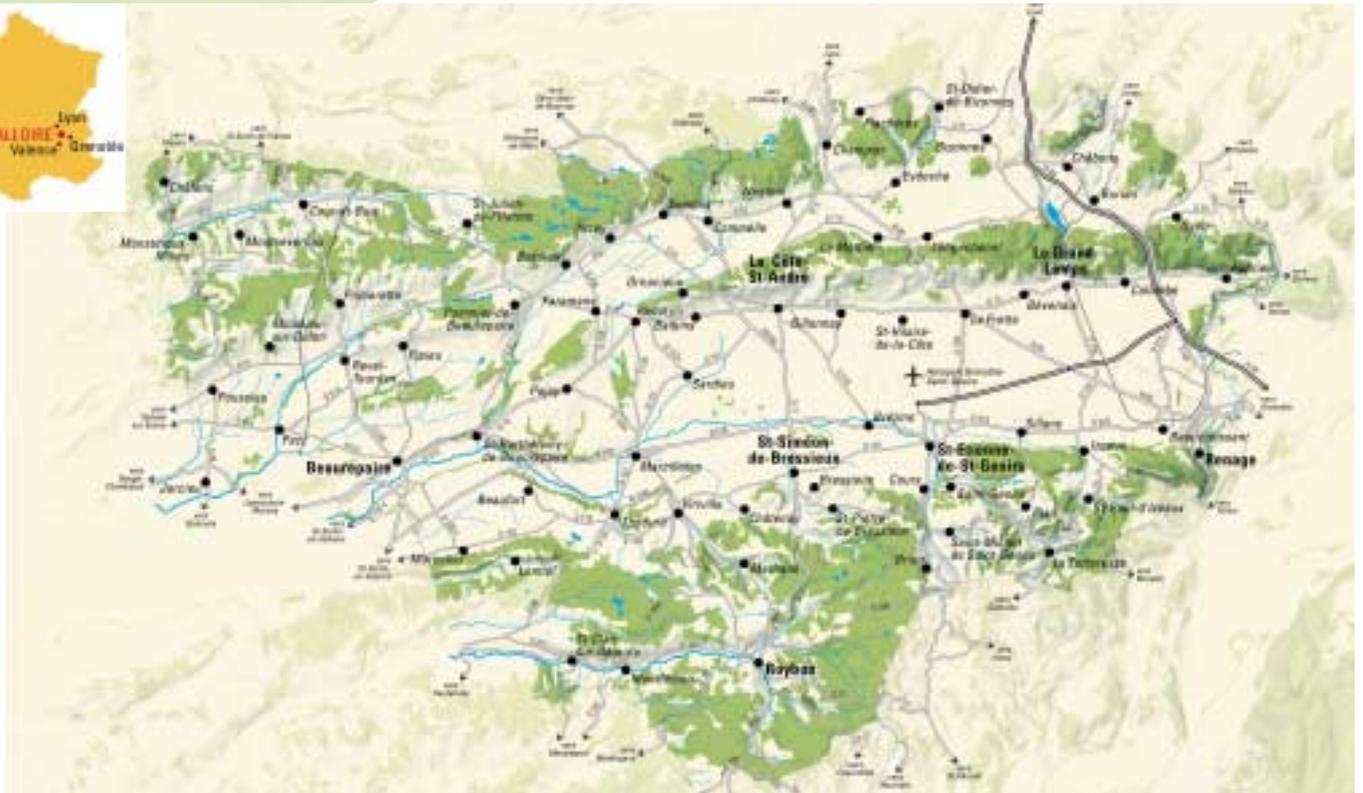
Vue aérienne de la Plaine de Bièvre-Valloire



statuts, le conseil local de développement du Pays de

LE PAYS DE BIEVRE-VALLOIRE, un territoire en marche (diagnostic)

Le pays de Bièvre-Valloire



LE PAYS DE BIEVRE-VALLOIRE, UN TERRITOIRE EN MARCHÉ

1 – Un pays singulier et pluriel

Le pays de Bièvre-Valloire est singulier et pluriel. Singulier de par les plaines de la Bièvre, du Liers et de la Valloire inattendues dans les reliefs bas-dauphinois. Pluriel de par la diversité des paysages qu'offrent ces espaces de plaine bordés par les reliefs des massifs de Bonnevaux au nord et Chambaran au sud.

Par un lent travail d'érosion, les glaciers du Rhône et de l'Isère ont creusé de larges vallées : la plaine du Liers, au nord-est et celle de la Bièvre, orientée est/ouest, prolongée par la Valloire qui s'ouvre sur la vallée du Rhône. Nés de cette poussée glaciaire, les massifs des Bonnevaux et des Chambaran sont les derniers bastions de la forêt qui couvrait autrefois le territoire.

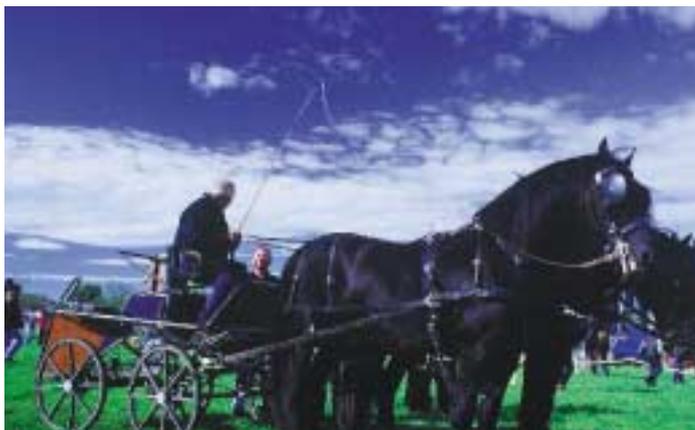
Encore fortement marqué par l'agriculture

Composé de 70 communes et 60 000 habitants, répartis sur 500 km², le pays de Bièvre-Valloire reste un territoire fortement marqué par l'agriculture. Celle-ci est diversifiée : des plaines à culture intensive de céréales, oléoprotéagineux, tabac, avec des plantations d'arbres fruitiers et de petits fruits en direction de la vallée du Rhône, aux coteaux et massifs plutôt dévolus à la polyculture et à l'élevage.

Connaissant un nouveau souffle sur le plan économique

Le développement industriel ancien, lié à la métallurgie, la mécanique, voire le textile reste un élément fort de l'économie du territoire, même si, depuis 20 ans, les créations d'emploi se situent plutôt dans le tertiaire, au niveau des services aux particuliers. Le développement récent des zones d'activité proches de l'aéroport de Saint Etienne de St Geoirs ou de l'échangeur de Colombe-Apprieu tendent à confirmer une nouvelle vocation économique de ce territoire, en lien avec le desserrement des agglomérations voisines.

Concours régional d'attelage de La Frette



Avec une volonté de devenir un espace de loisirs et de tourisme

En parallèle, et afin de diversifier ses activités économiques, ce territoire fait des efforts considérables pour développer une offre touristique et de loisirs qui se décline autour de la pratique sportive et familiale (offre en termes de randonnée pédestre, VTT, équestre) et la découverte des richesses patrimoniales (nature, histoire, gastronomie..).

Un espace soumis à de fortes pressions urbaines

Situé au centre de trois pôles, Lyon-Vienne, Grenoble et Valence, le pays de Bièvre-Valloire est riche de ces influences. Cependant, il est soumis depuis quelques années, à de fortes pressions urbaines liées aux volontés d'accession à la propriété des populations des agglomérations voisines (qui ne peuvent faire face au coût élevé du foncier dans la proche couronne de Grenoble ou Lyon) et à une accessibilité accrue de ce territoire avec la construction récente de l'axe de Bièvre.

Cette forte attractivité constitue un enjeu de taille pour ce secteur qui doit, tout en accueillant ces nouvelles populations, tenter au mieux de maintenir l'espace nécessaire à son développement économique (agricole et industriel), préserver l'identité et la qualité de son cadre de vie et adapter son niveau d'équipement et de services à de nouveaux besoins.

Un territoire qui commence juste à être reconnu à l'échelle de la région grenobloise et au sein du département de l'Isère

Si l'entité Bièvre-Valloire existe depuis les années 90, elle a encore des difficultés à être reconnue au sein du département de l'Isère. Ce regroupement à cette échelle, son affirmation comme espace économique, permettant de relier la région grenobloise à la vallée du Rhône ou comme zone de loisirs pour les clientèles urbaines de proximité, est peut être encore trop récent pour être parfaitement identifié.

Il est à noter, cependant, qu'aujourd'hui le pays est entièrement intégré aux réflexions sur le devenir de la région grenobloise et en constitue ainsi un interlocuteur privilégié : extension du périmètre du schéma directeur aux communautés de communes de Beaurepaire et Chambaran et reconnaissance d'un secteur Bièvre-Valloire.

Avec en interne un sentiment d'appartenance qui reste à conforter

En interne, les efforts faits, pour développer un sentiment d'appartenance à un même territoire, méritent encore d'être poursuivis. En effet si chacun se reconnaît dans un espace géographique, plaine de la Bièvre ou massif des Chambaran, la structuration à des échelles intercommunales, de communautés de communes ou de pays, doit être confortée.

Une première expérience de mutualisation des richesses à l'échelle du pays

Une première expérience est menée avec la communauté de communes de Bièvre-Est à travers un partage des dépenses et des recettes sur 20ha de la zone d'activité de Bièvre-Dauphine; à la lumière de cette expérience d'autres démarches identiques pourront être mises en œuvre.

2 – Une démarche volontairement participative

De nombreux acteurs et la population directement consultés

Forts de l'expérience menée lors de l'élaboration du 1er contrat de développement, les élus ont souhaité, au moment de faire le bilan des années passées et de se projeter dans l'avenir, associer de façon large et active, les professionnels directement concernés mais aussi les simples habitants du territoire.

Ainsi ont été organisées plusieurs consultations, par des biais divers :

- la population,

interrogée par enquête téléphonique et de terrain sur les problèmes rencontrés et les attentes dans leur vie quotidienne

et via le Journal du pays, sur :

- sa pratique des bibliothèques et ses souhaits ou insatisfactions en matière de lecture publique,
- sa consommation culturelle, type, lieu, prix..., insatisfactions et souhaits,

- les conseillers municipaux,

interrogés par enquête mais aussi dans le cadre d'une table ronde organisée avec une dizaine d'entre eux, sur leur bilan du précédent contrat de développement et leur souhait pour l'avenir

- les professionnels et bénévoles des secteurs social et médical, par enquête et participation à des réunions débats, pour connaître leur avis sur les principales difficultés rencontrées par le territoire dans ces domaines et leurs idées pour améliorer la situation

- les chefs d'entreprise, par enquête, sur leur satisfaction ou insatisfaction par rapport à leur implantation sur ce territoire, leurs problèmes éventuels et leurs besoins en matière de main d'œuvre, de services, de formation...

- les acteurs touristiques, patrimoniaux et culturels, par enquête et entretiens, sur leur pratique ou leurs souhaits en matière de travail en réseau et leurs difficultés et

besoins particuliers pour l'avenir

- les agriculteurs, par enquête et entretiens, sur leurs pratiques actuelles et leurs perspectives d'avenir

- enfin 10 acteurs socioprofessionnels et associatifs ont participé à une table ronde sur l'avenir du territoire.

Une organisation en comité de pilotage et commissions de travail

Ce matériau riche et varié a permis d'alimenter les travaux des commissions mises en place pour l'élaboration de la charte (voir schéma page suivante).

Elles sont au nombre de 6 :

- commission urbanisme – habitat – environnement – paysage
- commission services publics – services au public- insertion sociale et professionnelle
- commission développement économique (y compris l'agriculture)
- commission transports – déplacements
- commission tourisme – culture – patrimoine
- commission animation – communication

et un comité de pilotage qui a travaillé sur la lecture publique.

Ces commissions, qui ont été souhaitées thématiques, ont pu échanger, de façon régulière, sur l'état d'avancement de leurs travaux, afin de bien prendre en compte les aspects transversaux de leurs réflexions.

Leur travail a également été alimenté par un diagnostic territorial réalisé par l'Agence d'Urbanisme de la Région Grenobloise – AURG - et par diverses approches plus thématiques, dans le domaine de l'agriculture, de l'industrie, l'artisanat et le commerce, ou encore la lecture publique.

Ces commissions sont composées d'élus et de représentants du conseil local de développement. Elles ont, en fonction des besoins, fait appel à des compétences extérieures. Elles sont animées par des professionnels de l'AURG et l'équipe technique du syndicat mixte. Cette dernière s'est appuyée sur les compétences du personnel des cinq communautés de communes.

Les rapports d'étape de ces commissions ont ensuite été validés par le « comité de pilotage charte de pays », composé du représentant de l'Etat, en la personne du Sous Préfet de Vienne, des 6 conseillers régionaux nommés par la région pour accompagner cette charte, des élus du syndicat mixte et de la communauté de communes de Bièvre-Toutes-Aures et des représentants de Bièvre-Valloire Economique et Social.

Ce comité de pilotage est animé techniquement par l'AURG, le syndicat mixte et les 5 communautés de communes.

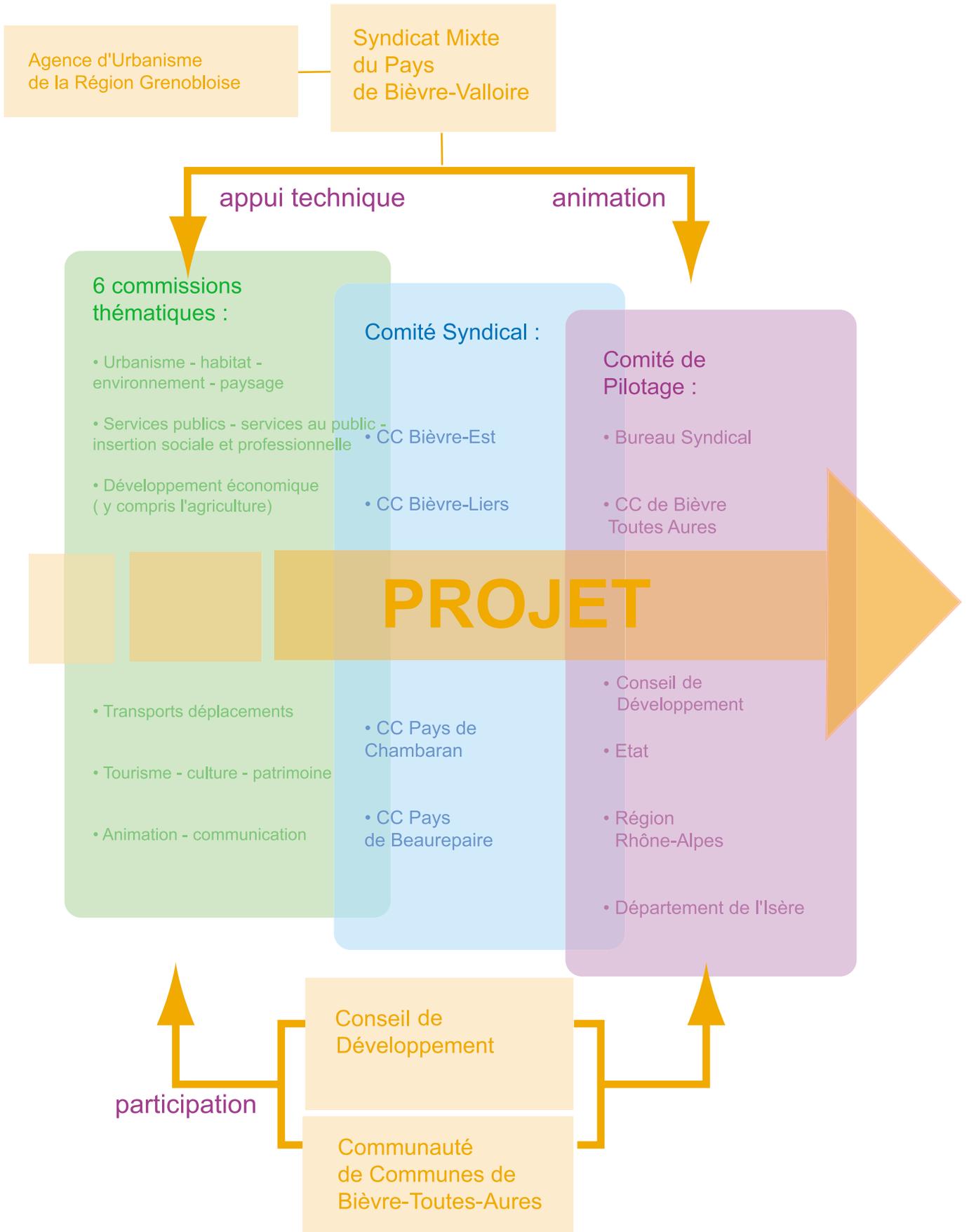
Une communication régulière

A chaque étape de cette démarche : bilan du 1er contrat, diagnostic territorial, 1ères orientations, charte de pays, une information, avec ou sans concertation, a été menée, que ce soit,

- par le biais des outils de communication du syndicat mixte : lettre aux Elus (« Liaison Bièvre-Valloire »), lettre aux entreprises (« Action économique ») ou communication grand public (« Le Pays de Bièvre-Valloire », journal du syndicat mixte)
- par le biais de réunions en communautés de communes, avec invitation de l'ensemble des conseillers municipaux
- par des réunions avec les partenaires « techniques » internes et externes au territoire
- et par des assemblées générales, fréquentes et très largement ouvertes à toutes les personnes intéressées, du conseil local de développement.

Quelques publications du pays





UN BILAN PLUTOT FAVORABLE DU PREMIER CONTRAT DE DEVELOPPEMENT

Le contrat global de développement, signé en juillet 97 avec l'Etat, la région Rhône Alpes et le conseil général de l'Isère, a permis de construire, à l'échelle du pays de Bièvre-Valloire, les bases d'un développement qui s'inscrit dans la durée. A côté de résultats très positifs obtenus dans certains domaines, des manques ont pu être mis en évidence lors du bilan de cette procédure contractuelle.

Dans le domaine économique,

Les difficultés rencontrées en matière de **politique d'accueil de nouvelles entreprises** (pour mettre en œuvre des principes de non concurrence et de solidarité entre les structures intercommunales) ont été l'occasion d'un débat musclé et approfondi à la fois sur le positionnement économique du territoire et sur son organisation interne. Ce débat permet aujourd'hui de définir un projet réaliste et des conditions plus efficaces pour sa concrétisation.

En parallèle, une dynamique a été créée autour de **l'aide à la création et à la reprise d'entreprises**, avec une implication forte des partenaires locaux, privés, parapublics et publics. Reste à améliorer le dispositif d'accompagnement, aussi bien technique que financier, mis en place, dans le sens d'une plus grande pérennité des initiatives soutenues. De la même façon des **démarches collectives interentreprises** ont été initiées et accompagnées, notamment sur la problématique gestion des déchets. Ceci témoigne à la fois des prémisses d'une évolution des mentalités, parfois trop individualistes, et de l'existence d'autres sujets de préoccupation commune qui pourront faire l'objet d'un accompagnement par la collectivité. A titre d'exemple, la question des difficultés de recrutement dans certains secteurs d'activité est traitée par le programme ECRINS validé par la région Rhône Alpes.

Sur le plan agricole,

La dynamique a été très forte sur les deux problématiques : **installation des jeunes agriculteurs et diversification des revenus**. De nombreux projets individuels ont été aidés mais aussi des structures collectives autour de la commercialisation des produits, de l'amélioration de la qualité ou de l'accueil pédagogique.

En parallèle des efforts ont été faits, dans le cadre du programme Pil'Azote, pour réduire l'utilisation des engrais azotés. L'évaluation faite de cette politique, sur les plans départemental et local, devrait permettre de réorienter les actions pour plus d'efficacité, en lien avec le futur SAGE – Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux.

Aujourd'hui le contexte dans lequel se réfléchit l'avenir



agricole de ce territoire est sensiblement différent, du fait de l'évolution des politiques publiques, européennes et nationales, mais aussi des doutes et incertitudes exprimés par la profession agricole. La question principale est : faut-il conforter la vocation agricole de ce territoire, et si oui, dans quel(s) sens pour qu'elle le soit de façon viable et durable ?

En matière de **valorisation de la forêt**, l'animation locale en faveur du développement d'une filière bois énergie a permis l'installation d'une dizaine de chaufferies individuelles et de deux chaufferies collectives au bois. Cette action mériterait d'être poursuivie, au vu des avancées technologiques dans ce domaine (granulés et bois bûches), mais en travaillant davantage sur la sécurisation de la filière d'approvisionnement.

Agir en faveur du développement **des loisirs et du tourisme** pouvait être considéré comme une gageure au moment de la signature de ce premier contrat. En effet, et notamment au sein du département de l'Isère, ce territoire n'était pas une destination touristique évidente ni un espace de loisirs très connu de la clientèle urbaine de proximité. Les actions menées, pendant ces cinq ans, ont permis :

- de travailler sur l'image touristique du pays de Bièvre-Valloire, en interne comme en externe, par des campagnes de communications ciblées ou encore la pose d'une signalétique touristique de l'ensemble des richesses patrimoniales,
- de commencer à organiser le territoire sur le plan de l'accueil, l'information et la promotion, par la collaboration des offices de tourisme, la mise en réseau de certains acteurs privés, l'édition de documents à l'échelle du territoire,
- de créer les bases de futurs produits touristiques : réseau de sentiers de randonnée pédestre, circuits VTT et équestres,

- d'inciter le développement d'hébergements touristiques, dans un souci de qualité architecturale et paysagère,
- et d'ancrer la valorisation du patrimoine, pour l'instant bâti, dans le projet de développement touristique, par un pré inventaire, une aide aux projets privés et publics, la mise en réseau des acteurs et la promotion de ce patrimoine, en particulier lors des Journées Européennes.
Il est important aujourd'hui de mieux mesurer l'impact de cette politique, en quantifiant et qualifiant la clientèle présente. Ce qui devrait permettre d'affiner le positionnement du territoire et de mieux cibler les actions à mener.

La question **des services publics et des services au public** a été abordée de façon très partielle dans ce premier programme de développement.

Un travail a été mené avec les partenaires de l'emploi et de l'insertion sociale et professionnelle afin de clarifier le rôle et les territoires d'intervention de chacun d'entre eux et de favoriser l'aménagement et l'équipement, par les communes ou les intercommunalités, de locaux de permanences identifiés. Ce partenariat a également permis de conforter, dans l'espoir d'une pérennisation, le « TACOT », service de locations de mobylettes et de transport à la demande, qui avait été mis en place, à titre expérimental, pour un public de personnes en difficultés.

En parallèle des actions ponctuelles ont été soutenues, comme par exemple, la création ou le développement de trois relais assistantes maternelles.

Un embryon de **politique culturelle** a été lancé, axé avant tout sur le développement de la lecture publique. Un travail a été réalisé, en partenariat avec la DRAC, la région Rhône Alpes, le conseil général de l'Isère, la Bibliothèque départementale et tous les acteurs locaux, pour tracer les contours d'un futur réseau de bibliothèques, structuré autour de bibliothèques ou médiathèques têtes de réseaux, qu'il reste aujourd'hui à concrétiser.

L'idée d'une politique plus large de soutien à la création ou au développement de manifestations culturelles a été abordée avec beaucoup plus de prudence. Il était nécessaire de laisser doucement émerger la notion de pays dans ce domaine, afin de ne pas bousculer voire anéantir les volontés, le plus souvent locales et bénévoles, à l'origine de ces manifestations.

Enfin les questions plus transversales de qualité du cadre de vie, donc de préservation des paysages et de l'environnement ou de niveau d'équipement et de services, en lien avec l'évolution démographique (vieillesse, arrivée de nouvelles populations) ou encore d'habitat ont été, dans le cadre de cette première procédure contractuelle, insuffisamment réfléchies à un niveau Bièvre-Valloire.



SITUATION ET ENJEUX ACTUELS POUR LE PAYS DE BIEVRE-VALLOIRE

Le bilan du premier contrat de développement et l'appropriation du diagnostic territorial, réalisé par l'Agence d'Urbanisme, ont permis à l'ensemble des acteurs engagés dans la charte, de partager une analyse de la situation actuelle de ces 70 communes et des questions posées quant à son avenir.

Les principales tendances et les enjeux liés sont les suivants :

Un territoire structuré à partir d'un réseau de bourgs centres, soumis à plusieurs zones d'influence

Le Pays de Bièvre-Valloire a la particularité de ne pas être construit autour d'une seule ville centre mais organisé à partir d'un réseau de bourgs de moyenne importance : Beaurepaire, 3 945 h, la Côte St André, 4 240 h, St Siméon de Bressieux, 2 498 h, Roybon, 1 231 h, St Etienne de St Geoirs, 2 240 h, Renage, 3 364 h et le Grand Lemps, 2 403 h, qui sont tous de véritables petits centres économiques et administratifs.

L'autre caractéristique de ce territoire est d'être soumis à des influences urbaines diverses : agglomérations voisines et surtout grenobloise pour la partie est, Bourgoin Jallieu – l'Isle d'Abeau et la région lyonnaise pour la partie centrale et nord, vallée du Rhône et agglomération lyonnaise pour la partie ouest et secteur de St Marcellin – Romans pour la partie sud.

Un territoire de plaines et de collines qui constitue un espace rural

- à préserver, par le maintien de l'activité agricole dans le cadre d'une politique de gestion paysagère et environnementale, et
- à mettre en valeur, par un développement des loisirs et du tourisme

Le pays de Bièvre-Valloire est un territoire de plaines (plaines agricoles de la Bièvre, du Liers et de la Valloire) et de collines (massifs forestiers des Bonnevaux et des

structure paysagère caractéristique du pays



Chambaran), avec des villages souvent installés au pied des coteaux.

Il présente une unité géographique exceptionnelle avec une lisibilité exemplaire des paysages. Il peut être considéré comme un espace de respiration pour les agglomérations voisines à préserver et à mettre en valeur.

Doté d'un patrimoine naturel riche et varié, ce territoire reste cependant fragile. Extensions urbaines qui « grignotent » les espaces agricoles ou naturels et, trop souvent, perturbent les formes urbaines originales et l'identité du territoire, risques naturels (inondations, glissements de terrains) mais aussi fragilité de la nappe phréatique soumise aux pollutions urbaines, agricoles ou industrielles.

Le périmètre du futur SAGE (Schéma d'Aménagement et

la roue du moulin de Nantoin

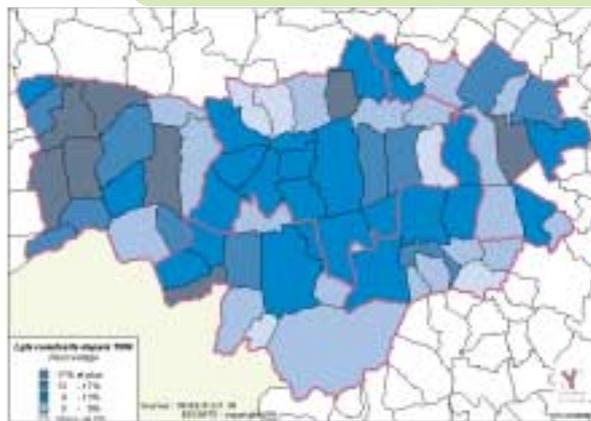


de gestion des eaux) de Bièvre-Liers-Valloire a été arrêté récemment par le Préfet de l'Isère. Les réflexions, entre tous les partenaires concernés, sur la préservation de la quantité et de la qualité de la nappe phréatique devraient normalement démarrer d'ici début 2004.

Le pays de Bièvre-Valloire bénéficie ainsi, grâce à ces atouts patrimoniaux remarquables (monuments, bâti traditionnel, espaces naturels, faune, flore, histoire, gastronomie, ...) d'un potentiel touristique et de loisirs qui reste encore à développer. Les efforts faits ces dernières années par le territoire ont permis d'amorcer la structuration de l'offre, en termes d'hébergements, de produits et de promotion. Il reste à la consolider, la démarquer et à véritablement inscrire le pays dans l'offre départementale et régionale.

Une population croissante avec des nouveaux habitants issus des agglomérations voisines attirés par l'accession à la propriété et, pour l'instant, fortement consommateurs d'espaces

Logements construits depuis 1990



rapport à d'autres secteurs plus proches de Grenoble (secteur de l'Isère où l'on comptait le moins de transactions immobilières en 2001). Mais le pays a connu, ces dernières années, la plus forte hausse du prix des maisons anciennes et des terrains à bâtir.

Enfin ce secteur reste l'un des plus consommateurs d'espaces par nouvel habitant (2 100 m² par habitant contre 860 dans le Voironnais ou 460 dans le Grésivaudan), dans un contexte où les choix en matière de préservation de l'agriculture et de développement économique entrent en concurrence directe avec la croissance urbaine dans l'utilisation du foncier.

Une des premières zones de production agricole du département de l'Isère

L'agriculture en Bièvre-Valloire, c'est aujourd'hui 810 exploitations professionnelles (dont 17 % en société), qui représentent 1 500 unités de travail annuel (1 200 pour la main d'œuvre familiale et 300 pour la main d'œuvre salariée, essentiellement saisonnière), pour environ 40 500 ha de Surface Agricole Utile. Près de 6 000 ha sont irrigables, principalement en Valloire et dans la partie ouest de la Bièvre et du Liers. Les principaux systèmes de production sont : grandes cultures, polyculture-élevage, bovins lait et bovins viande.

La vente directe est bien développée, puisque 25 % des exploitations la pratiquent à des degrés divers, soit de façon individuelle, soit en collectif (points de vente et réseau de producteurs).

Malgré toutes les initiatives déjà prises pour diversifier l'activité agricole et valoriser au mieux les productions fermières ou les produits de qualité reconnue, l'agriculture de ce territoire reste encore très marquée par les productions classiques destinées aux grands marchés.

Vue de Pommier de Beaurepaire



L'avenir de cette profession s'inscrit dans un contexte actuel de doutes, largement exprimés par les agriculteurs, que ce soit :

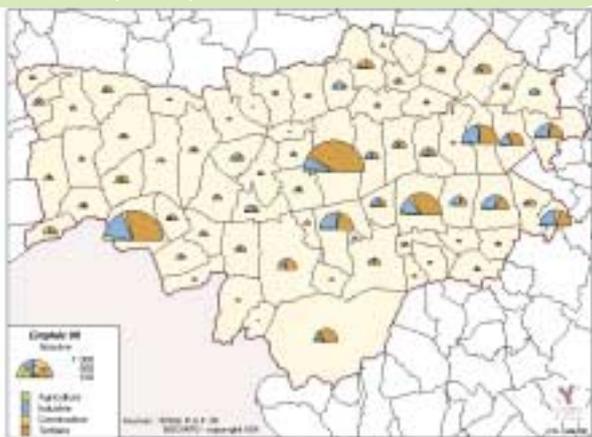
- la diminution du nombre d'agriculteurs et le vieillissement de cette population,
- les interrogations devant les montants d'investissements nécessaires, le nombre d'heures de travail (dans un contexte « 35 heures »),
- la très forte dépendance des revenus aux évolutions de la politique européenne,
- les exigences croissantes en matière de qualité des produits, de respect de l'environnement et la lourdeur excessive des procédures administratives,
- la diversité locale, avec des agriculteurs n'ayant pas les mêmes logiques de développement (production de masse / qualité et valorisation en circuit court, agrandissement / installation, agriculture de plaine / agriculture de coteaux),
- ou encore la question de pérennité des espaces dévolus à l'agriculture dans un contexte de forte urbanisation (habitat ou activité économique).

Une activité économique majoritairement industrielle mais une croissance des emplois dans le tertiaire – un territoire de plus en plus dépendant de l'extérieur malgré un début de second souffle économique

Malgré le repli constant de l'agriculture (aujourd'hui 5 % des actifs), le maintien de l'industrie (encore 50% des emplois salariés privés, malgré une perte de 9% sur les 10 dernières années), de l'artisanat (qui se porte particulièrement bien sur le territoire par rapport à la moyenne départementale) et surtout le développement du tertiaire (40 % des emplois salariés privés, + 25 % de croissance entre 1991 et 2000) contribuent à la dynamique économique et à la progression de l'emploi sur le territoire (croissance de 7,2 % des effectifs salariés privés entre 1991 et 2000, soit + 754 emplois).

Le récent développement des zones d'activité de Grenoble Air Parc (proche de l'aéroport de Saint Etienne de Saint Geoirs) et de Bièvre-Dauphine (à l'échangeur de Colombe-Apprieu) tendent à confirmer le regain économique de ce secteur, en lien avec le développement de la région grenobloise et la nécessité de desserrement de ses activités. Les déplacements domicile-travail en direction des agglomérations voisines restent cependant en croissance constante : en 1999, 7 481 personnes allaient travailler à l'extérieur (principalement dans l'agglomération grenobloise : 3 170, voironnaise : 1 740, et lyonnaise : 1 587), contre 5 740 en 1990. La distance et la faiblesse des

Emplois par secteur d'activité en 1999



transports collectifs expliquent l'utilisation massive de la voiture dans ces déplacements.

Le niveau de chômage (10,5 %) est légèrement inférieur à celui de la région grenobloise.

Si la main d'œuvre ouvrière est réputée pour sa qualification professionnelle, le territoire se distingue malheureusement par un taux de scolarisation, notamment post bac, relativement faible, qui est peut-être à expliquer par la distance des lieux de formation universitaire et surtout le faible niveau de formation des générations précédentes.

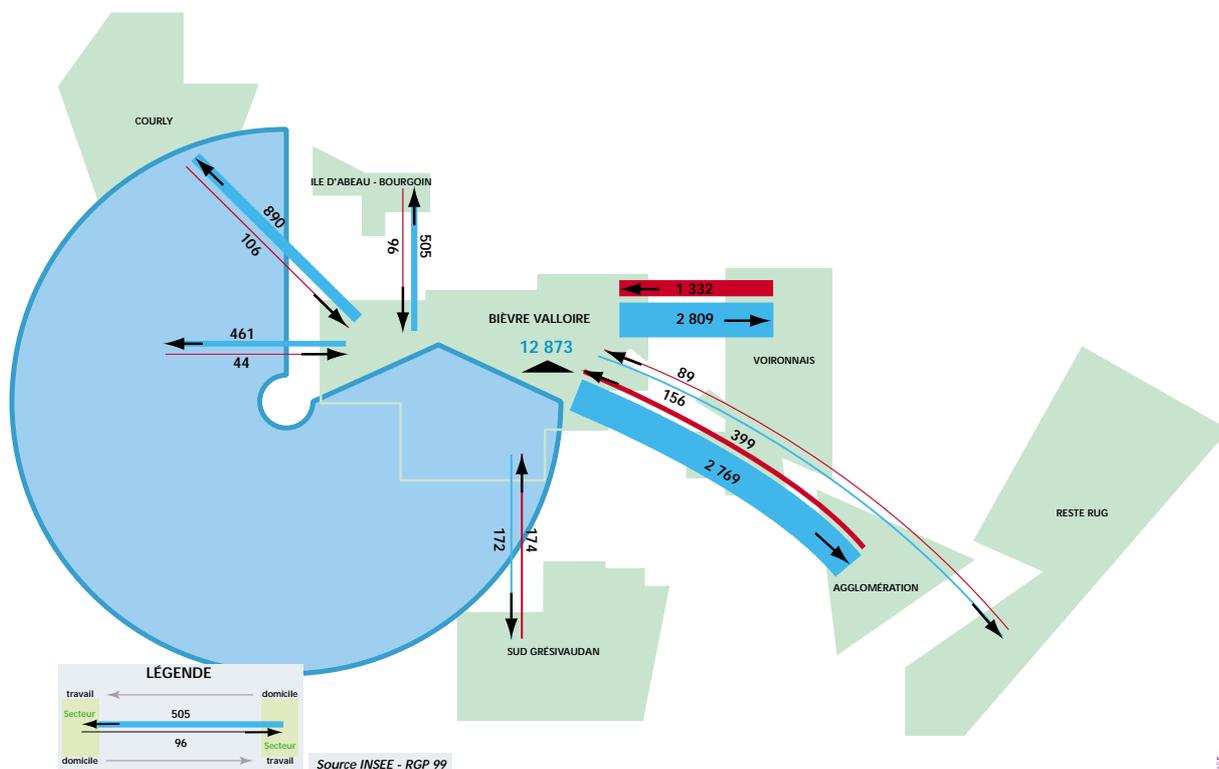
Une plus grande accessibilité par la route du territoire, mais une desserte ferroviaire qui doit absolument être améliorée

L'axe de Bièvre, dont les travaux devraient s'achever prochainement, améliore sensiblement la desserte routière du pays de Bièvre-Valloire (en permettant la liaison entre les deux autoroutes A7, à l'ouest, et A48, à l'est) et renforce ainsi son attractivité, pour l'habitat comme pour l'économie.

Mais des efforts importants restent à faire en matière de desserte ferroviaire. En effet aujourd'hui, seule la partie Est du territoire offre un accès au train, avec les gares de Châbons, du Grand Lempis et, à proximité, de Rives. Il n'y a que cette dernière qui bénéficie du système LASER mis en place pour faciliter les déplacements, aux heures de pointe, vers l'agglomération grenobloise.

Enfin l'accès à la vallée du Rhône, par un axe reliant Rives à saint Rambert d'Albon (voie ferrée existante et aujourd'hui désaffectée), doit être reconsidéré dans un contexte plus vaste, notamment en lien avec le schéma directeur qui a inscrit ce projet dans ses orientations à 20 ans.

Les migrations domicile-travail du Pays en 1999



Un territoire rural bénéficiant d'une certaine offre d'équipements et de services mais qui devra, dans les années à venir, répondre à une demande plus exigeante et diversifiée

Rapportée au contexte, l'offre en termes d'équipements et de services scolaires, sportifs ou culturels, est assez riche. Cependant, du fait des besoins d'une nouvelle population, des évolutions technologiques et simplement des changements sociaux et culturels, des faiblesses commencent à poindre :

- l'absence de certains équipements structurants,
- le souhait d'une offre culturelle locale, diversifiée et de qualité,
- les besoins spécifiques de certaines catégories de populations : personnes âgées, petite enfance, personnes handicapées,
- les difficultés de déplacements en interne au territoire pour toutes les personnes dites "captives" (ne disposant pas de véhicule individuel),
- enfin l'enjeu sur le plan économique comme social d'un accès au haut débit.

Qu'il s'agisse d'accès à l'emploi (importance des déplace-

Un avenir qui s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre du Schéma Directeur de la région grenobloise

ments domicile-travail), de développement économique (dessalement des activités), de croissance démographique (attractivité du territoire pour des populations urbaines), de déplacements ou encore de gestion environnementale (gestion des déchets, épandages des boues...) l'avenir du pays de Bièvre-Valloire est intimement lié à celui de l'ensemble de la région grenobloise (périmètre du schéma directeur). La partie Est du territoire (communautés de communes de Bièvre-Est, Bièvre-Toutes-Aures et en partie Bièvre-Liers) est concernée, depuis le début, par les réflexions menées à cette échelle. Le reste du pays (toute la communauté de communes de Bièvre-Liers et celles de Chambaran et Beaurepaire) a délibéré, fin 2002, pour demander son rattachement à ce schéma directeur. Ceci devrait être entériné prochainement par une modification de périmètre.

La mise à niveau, pour ces nouveaux territoires, sera facilitée par le travail engagé dans le cadre de la charte du pays de Bièvre-Valloire, qui, à la fois, respecte les orientations du schéma directeur, pour tout le pays, et les précise, dans le cas des nouvelles communes intégrées.

La mise en œuvre de ces orientations, dont une partie se concrétisera dans le futur contrat de développement, sera

faite en partenariat étroit et actif avec tous les autres secteurs de la région grenobloise : la Métro (l'agglomération grenobloise), le Grésivaudan, le secteur sud, le Voironnais et le Sud Grésivaudan (qui a lui aussi demandé récemment son intégration).

Les orientations retenues par le pays dans le cadre de sa charte sont en parfaite cohérence avec le parti pris d'aménagement validé par le Syndicat Mixte du Schéma directeur, notamment pour ce qui concerne le milieu rural. En effet les grandes lignes de ce projet d'aménagement, sont :

- économiser l'espace
- structurer le territoire
- valoriser les espaces naturels
- compléter la dimension spatiale du projet d'une dimension paysagère.

Ce qui se traduit par les objectifs suivants :

- 1 – Cultiver les espaces urbains de manière intensive
 - par un développement concentré autour des pôles urbains existants
 - en créant une ville sur la ville et non à sa périphérie
- 2 – Organiser lisiblement les fonctions économiques et maîtriser leur développement spatial
 - par une typologie des sites d'accueil économique
 - des implantations commerciales rationalisées
 - et des espaces agricoles confortés dans leur vocation
- 3 – Un système de déplacements organisé dans une perspective durable
 - en complétant le réseau routier structurant dans un objectif de report du trafic
 - en créant les conditions d'une offre performante de transports urbains
- 4 – Protéger et mettre en valeur les espaces naturels et les paysages
 - avec des milieux écologiques restaurés dans leur intégrité et leur rôle
 - avec un paysage, vecteur d'identité, au service de la lisibilité du territoire et de son projet.

(extrait du document Schéma Directeur de la région grenobloise – juillet 2000)

Des partenariats autres qu'avec la région grenobloise

Si pour des raisons de simplicité, l'ensemble du territoire est couvert par un même schéma directeur, il n'en reste pas moins que certaines communes sont soumises aux influences de la vallée du Rhône, pour la partie ouest, de l'agglomération lyonnaise, jusqu'à l'Isle d'Abeau – Bourgoin Jallieu, pour la partie nord et de St Marcellin – Romans, pour la partie sud.

Des collaborations spécifiques ont ainsi été engagées avec les territoires proches du canton de Beaurepaire (secteur de Roussillon) dans le cadre du programme ECRINS mené en partenariat étroit avec la région Rhône Alpes. Des réflexions communes seront envisagées avec la partie Drôme des Collines, que ce soit sur des problématiques eau ou développement touristique.

Espace économique

Thème	Forces	Faiblesses	Opportunités	Menaces
démographie	augmentation de la population part des jeunes importante solde migratoire positif	vieillesse de la population perte de la population sur certain cantons	attractivité du territoire développement économique	réduction du taux d'activité déséquilibre au sein du territoire
précarité	taux de chômage structure d'insertion des jeunes	salaires peu élevés conjoint d'actif sans statut insertion des adultes emplois saisonniers	niches d'emplois (tourisme, tuteur)	marginalisation d'une part de population
culture	tissu associatif important présence d'équipements offre culturelle en saison	saisonnalité de l'offre disparité territoriale	cohérence de l'animation sur le territoire existence de publics à potentiels (jeunes, personnes âgées...)	offres culturelles voisines faiblesse des équipements
services à la personne	structures existantes (petites enfance, personnes âgées)	faiblesse de l'offre mise en réseau des acteurs	politique départementale (personnes âgées) mouvement associatif maisons des services publics	perte d'attractivité du territoire isolement des personnes
éducation	offre scolaire primaire et secondaire structures équipées	offre cycle supérieur spécialisation	spécialité du territoire (industrie, agriculture, tourisme...)	accès aux agglomérations (transport) fermeture des écoles primaires des villages

Espace humain et social

Thème	Forces	Faiblesses	Opportunités	Menaces
agriculture	secteur dominant superficie exploitable importante production céréalière intensive vente directe bien développée	production classique et trop peu diversifiée vieillesse des agriculteurs diminution de la SAU et des sièges d'exploitation	valorisation de la production et diversification installation de jeunes hors cadre familial	trop de diversité locale (logique de développement) développement économique et urbain crise récurrente de l'agriculture
industrie/entreprise	foncier disponible tradition industrielle locale avec main d'œuvre qualifiée politique volontariste forte présence d'artisans	baisse des activités industrielles activités consommatrices d'espace peu de lien avec les régions urbaines	travaux d'infrastructures (axe de bièvre) développement des zones d'activités du territoire image à valoriser pour l'accueil	adéquation main d'œuvre/nouvelles activités (tertiaire) territoire de desserrement des régions urbaines
tourisme	facilité d'accès patrimoine naturel et architectural à fort potentiel position carrefour du territoire potentiel d'activités de loisir important	structuration de l'offre d'hébergement produit touristique "Bièvre Valloire" mise en réseau d'acteurs sensibilité au développement touristique insuffisante	sentiers de randonnées (pédestres, VTT, équestres) offre touristique diffuse (patrimoniale, culturelle, sportive, gastronomique...) proximité des régions urbaines	saisonnalité des activités proximité d'espaces touristiques majeurs

Espace environnemental

Espace vécu

Thème	Forces	Faiblesses	Opportunités	Menaces
espaces naturels	espace naturel riche : diversité, biodiversité, variété des paysages zones forestières importantes et diversifiées	peu de connaissance plaine liée au devenir de l'agriculture urbanisation importante conflits d'usages nappes phréatiques soumises aux pollutions	mise en place du SAGE planification réglementaire du territoire (schéma directeur, PLU)	consommation d'espace et mitage urbain utilisation de produits phytosanitaires
patrimoine	bonne connaissance éléments remarquables et variés patrimoine encore habité (abandon évité)	formation aux savoirs-faire restauration : coût élevé mise en valeur (petit patrimoine)	soutien au développement (tourisme, habitat) classement, inscription, valorisation	muséification déclin agricole (petit patrimoine)
identité	homogénéité et lisibilité du territoire territoire carrefour	pesanteur de l'histoire (influences géographiques)	territoire ressenti	"autarcie territoriale"
qualité de vie	cadre de vie préservé attachement à la qualité de vie (ruralité) vie locale et patrimoine	infrastructures limitrophes précarité de l'emploi éloignement relatif des régions urbaines (public captif) conflits d'usages (ruraux, périurbains, loisirs)	gestion concertée des espaces énergies renouvelables sensibilisation au développement durable	difficulté d'animer disparition du lien social coût de l'immobilier

Thème	Forces	Faiblesses	Opportunités	Menaces
structuration du territoire	réseau de bourgs assez homogènes polarisation est et ouest	forte influence des régions urbaines identité commune	espace de développement raisonné des régions urbaines	espace de desserrement des régions urbaines
déplacements	dessertes routières	enclavement ferroviaire faiblesse des transports en commun isolement des personnes captives	présence de l'aéroport prolongement de l'axe de Bièvre prolongement du réseau ferré	prééminence de la voiture isolement des personnes impact sur l'environnement
habitat	accroissement du parc foncier disponible et peu élevé (pression modérée) peu de vacance de logements	insuffisance du logement localif insuffisance du logement social prééminence de la maison individuelle évolution du coût de l'acquisition faiblesse des politiques de l'habitat	potentiel de bâtiment à réhabiliter structuration des politiques de logements et aides publiques schéma directeur et PLU	mitage urbain ségrégation sociale problème d'accès à la propriété pour les habitants du pays (pression foncière)
équipements et services	bourgs-centres bien équipés mise en réseau d'acteurs en progression	éloignement des équipements des petites communes rurales faiblesse des équipements culturels et de certains équipements sportifs	mutualisation (maisons de services publics) mise en réseau d'acteurs	disparition de certains équipements manque de cohérence de la géographie de certains services

UN PROJET POUR LE PAYS DE BIÈVRE-VALLOIRE À 10 ANS

UN PROJET POUR LE PAYS DE BIEVRE-VALLOIRE A 10 ANS

Bilans, constats, expressions, consultations..., la démarche lancée il y a environ un an et demi par le pays de Bièvre-Valloire aboutit aujourd'hui, à un projet partagé. Il s'agira, dans les années à venir, pour l'ensemble des acteurs, publics (communes, communautés de communes, pays) comme privés, de relever plusieurs défis pour rendre cet espace encore plus dynamique, moderne et solidaire et s'inscrire dans une démarche de développement durable.

Ces défis sont au nombre de trois :

- 1 Inscrire économiquement le pays dans le territoire départemental et régional
- 2 Favoriser et mettre en œuvre un territoire exigeant en matière de cadre de vie et de préservation, sur le long terme, du patrimoine, des paysages et de l'environnement
- 3 Répondre aux besoins de la population dans la perspective d'un territoire moderne et solidaire

1 - INSCRIRE ECONOMIQUEMENT LE PAYS DANS LE TERRITOIRE DEPARTEMENTAL ET REGIONAL

Après avoir perdu un grand nombre d'emplois, le pays de Bièvre-Valloire connaît un second souffle en matière de développement économique, avec le développement des zones d'activité situées à l'est du territoire (Bièvre-Dauphine et Grenoble Air Parc). Le pays profite et souffre à la fois du développement des agglomérations voisines. Il en profite car celles-ci ont tendance à manquer d'espaces pour leur propre développement, que ce soit pour des entreprises enclavées en sites urbains ou de nouvelles entreprises fortement consommatrices d'espaces. Les grandes zones, telles Centralp, dans le pays Voironnais, sont certes en concurrence directe avec le pays de Bièvre-Valloire, mais ce dernier dispose d'atouts non négligeables : accès direct sur l'autoroute Grenoble-Lyon, pour la zone de Bièvre-Dauphine (située à mi distance des deux villes rhône-alpines), branchement direct sur l'aéroport de Saint Etienne de Saint Geoirs et l'axe de Bièvre, pour Grenoble Air Parc, enfin accès au marché de la vallée du Rhône pour le secteur de Beaurepaire.

Il en profite également car de nombreuses entreprises situées dans l'agglomération grenobloise, peuvent être amenées à développer des sous-traitances, par exemple dans le domaine de la mécanique, point fort du territoire. Mais il en souffre aussi car il n'est pas forcément évident d'exister dans une région grenobloise, fortement tournée vers la micro électronique et l'ensemble des nouvelles technologies. La valorisation de cette région, mais aussi du département de l'Isère, la politique de promotion et de prospection développée, ont tendance, souvent par souci d'efficacité, à oublier d'autres secteurs géographiques ou d'autres secteurs d'activité.

Le défi à relever par le pays de Bièvre-Valloire consiste à affirmer son positionnement économique en complémentarité avec les espaces urbains voisins (saturation des espaces disponibles) et en s'appuyant sur les points forts de l'industrie locale, principalement métallurgie, mécanique voire agro alimentaire pour la partie centrale et ouest du territoire.

De la même façon, un positionnement stratégique, au sein de la région grenobloise, du département de l'Isère et même de la région Rhône Alpes, sur le plan des loisirs et du tourisme, doit être ciblé et affirmé. Le pays de Bièvre-Valloire doit valoriser son potentiel de développement d'activités sportives (VTT, équestres - randonnée, attelages -, cyclotourisme..) mais aussi douces, familiales et sécurisées, ainsi que les éléments marquants de son patrimoine, pour une clientèle d'enfants, de familles, de seniors et plus globalement, pour tous ceux que la montagne (très présente dans l'image touristique du département) ne séduit pas.

Il est clair qu'au-delà de l'affirmation d'un positionnement, économique ou touristique, c'est la construction « matérielle » de ces produits qui doit être mise en œuvre ou confortée dans les 10 ans qui viennent.

2 – FAVORISER ET METTRE EN ŒUVRE UNE POLITIQUE EXIGEANTE EN MATIÈRE DE CADRE DE VIE ET DE PRÉSERVATION, SUR LE LONG TERME, DU PATRIMOINE, DES PAYSAGES ET DE L'ENVIRONNEMENT

Pays riche, de par ses paysages, son architecture traditionnelle, ses espaces naturels ou forestiers encore préservés, le pays de Bièvre-Valloire est aujourd'hui à un tournant décisif de son histoire.

En effet ses richesses patrimoniales sont menacées, que ce soit :

- par l'incertitude qui pèse sur l'avenir de son agriculture (c'est elle qui modèle et entretient ses paysages),
- par un type d'urbanisation récente qui oublie les lignes force de la structuration urbaine classique de ses bourgs et villages,
- par la relative fragilité de son habitat traditionnel (le pisé étant un matériau exigeant en technique de restauration) et le manque de sensibilisation locale à la qualité de ce patrimoine,
- par une insuffisante préoccupation collective en termes de connaissance, de gestion et de préservation des richesses naturelles,
- et, dans ce dernier domaine, principalement par les risques auxquels est exposée sa nappe phréatique (soumise aux aléas des activités agricole et industrielle mais aussi des politiques publiques, en termes d'assainissement, de gestion des déchets...).

L'un des défis aujourd'hui pour le pays de Bièvre-Valloire, consiste à mieux connaître l'ensemble de ses richesses naturelles et patrimoniales pour définir et mettre en œuvre une politique globale qui permette, sur le long terme, de préserver la qualité de ses paysages et gérer de façon durable son environnement.

3 – REpondre AUX BESOINS DE LA POPULATION DANS LA PERSPECTIVE D'UN TERRITOIRE MODERNE ET SOLIDAIRE

Les caractéristiques et les besoins des habitants du pays de Bièvre-Valloire ont considérablement évolué ces dernières années. Ces évolutions sont dues à la fois à un vieillissement de la population, à l'arrivée d'urbains aux modes de vie et aux exigences différentes, et, plus simplement, aux changements sociaux et culturels qui ont affecté, à des

niveaux certes différents, l'ensemble de la société française, ou de façon plus large les sociétés des pays développés. De façon générale, les territoires ruraux sont plus longs à connaître puis à s'adapter aux évolutions dans les besoins et pratiques de leurs habitants, que le milieu urbain. Que ce soit par immobilisme, par manque de moyens financiers (propres au territoire ou dans les degrés de priorité retenus par les niveaux nationaux, régionaux ou départementaux) ou parce que ces évolutions mettent plus de temps à s'exprimer.

Le pays de Bièvre-Valloire n'échappe pas à cette règle.

Aujourd'hui cependant le territoire exprime ses attentes en termes :

- de desserte du territoire par des transports collectifs adaptés et performants (notamment d'accès au transport ferroviaire),
- de politique globale en faveur de certains publics : personnes âgées, petite enfance, jeunes, personnes handicapées, personnes éloignées de l'emploi ...
- de niveau d'équipement et de services, comme par exemple la réalisation d'une piscine couverte sur le territoire, un accès généralisé au haut débit, mais aussi un service public adapté aux évolutions des modes de vie,
- ou encore d'accès à la culture, par une hausse de la qualité des prestations locales ou par un accès facilité à la vie culturelle urbaine.

Le troisième et dernier défi pour le pays est d'acquiescer un niveau de modernité et de solidarité, qui puisse répondre aux attentes exprimées par les habitants et les socioprofessionnels du territoire, sans mettre en péril les capacités financières des collectivités publiques.

Il est à noter que ces défis, comme les orientations stratégiques qui en découlent et les objectifs que se fixe le territoire (voir ci-dessous) ne sont pas présentés par ordre de priorité.

Il s'agit bien de l'ensemble des engagements auquel doit tenter de répondre le pays de Bièvre-Valloire dans les années qui viennent.

LES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES DE LA CHARTE

LES ORIENTATIONS STRATEGIQUES DE LA CHARTE

Orientation stratégique 1 : renforcer et diversifier le tissu économique

Orientation stratégique 2 : poursuivre, en le structurant, le développement des loisirs et du tourisme

Orientation stratégique 3 : « tirer vers le haut » le niveau d'équipements et de services

Orientation stratégique 4 : gérer de façon durable et qualitative les paysages et l'environnement

ORIENTATION STRATEGIQUE 1 : RENFORCER ET DIVERSIFIER LE TISSU ECONOMIQUE

Constat

Le dynamisme économique du pays de Bièvre-Valloire repose aujourd'hui à la fois sur le maintien de l'industrie qui fournit encore la moitié des emplois salariés privés, la vitalité de l'artisanat (notamment le BTP) et le développement du tertiaire, principalement, pour l'instant, dans le domaine des services aux particuliers et du commerce de détail.

La forte attractivité de la partie Est du territoire est à noter. Elle répond à un besoin croissant de terrain pour des entreprises urbaines enclavées ou des entreprises fortement consommatrices d'espace, qui apprécient l'accessibilité routière de ces zones, la présence de l'aéroport et l'existence d'une activité industrielle locale.

Si l'activité agricole continue à décliner, sa préservation est unanimement considérée comme un enjeu en matière de gestion de l'espace, de maintien de la vie sociale et également comme un atout pour une valorisation touristique.

L'activité de loisirs et de tourisme fait ses premiers pas comme activité économique à part entière. Elle fera l'objet d'un traitement spécifique (orientation stratégique 2).

Perspectives

Le premier objectif est de devenir un acteur à part entière dans le développement économique de la région grenobloise et du département de l'Isère.

Les zones d'activité de Bièvre-Dauphine et de Grenoble Air Parc sont inscrites comme zones d'intérêt stratégique au schéma directeur et sont intégrées à une réflexion globale, non encore aboutie, en termes de positionnement, de label qualité, ou encore de promotion.

Dans ce cadre là, mais tout d'abord à l'échelle du pays, il est important de réfléchir à un véritable schéma de l'ensemble des zones d'activité, pour :

- définir de façon précise la vocation de chacune d'entre elles, en lien avec la région grenobloise ou d'autres marchés, pour les parties centrale et ouest du pays, et les atouts propres au territoire,
- préciser le niveau de qualité souhaitée en fonction des cibles identifiées, sur les zones elles mêmes ou, plus largement, au niveau de l'ensemble du territoire (infrastructures, aménagements paysagers, qualité architecturale, niveau d'équipements et de services, offre locative, etc.),
- élaborer et mettre en œuvre une politique de promotion et de prospection adaptée aux produits déjà existants ou à développer, qui soit cohérente et coordonnée avec les politiques des autres secteurs de la région grenobloise.

ZA de Grenoble Air Parc



Le deuxième objectif est de continuer à accompagner les entreprises existantes sur des problématiques de développement qui leur sont communes et de rapprocher la demande d'emploi de l'offre.

La dynamique engagée par une vingtaine d'entreprises du territoire sur la gestion des déchets s'est concrétisée, pour l'instant, par une collecte, organisée en commun, de palettes et de toners, par des réflexions en cours sur les déchets du bois, etc. Un certain nombre de besoins restent encore insatisfaits.

Il est important de continuer à accompagner ces travaux, de favoriser un élargissement du partenariat sur ce sujet (à d'autres entreprises mais aussi aux agriculteurs) et d'aider cette association de bénévoles à passer à la vitesse supérieure.

D'autres thématiques sont apparues, au fil des diagnostics et consultations, comme générales à certains secteurs d'activité et prioritaires dans les perspectives de développement. La principale est le problème d'adéquation entre l'offre et la demande d'emploi, qui débouche sur des questions de politique de recrutement, de gestion des ressources humaines, de meilleur partenariat entre tous les acteurs de l'emploi, mais aussi de formation générale et professionnelle des jeunes et des candidats à l'emploi (développement d'une offre locale adaptée ou meilleur accès à l'offre extérieure). Ces aspects seront principalement traités dans le cadre du programme ECRINS et d'une éventuelle démarche PLATO (en fonction des résultats du travail d'investigation en cours auprès des entreprises du territoire).

Enfin il apparaît que le contact, l'écoute mais aussi les synergies entre les collectivités locales et les entreprises, doivent être maintenus et développés, sous des formes qui peuvent être diverses : temps réguliers de rencontres élus / chefs d'entreprise, outils de communication particuliers, entreprises « ambassadrices » du territoire, événementiels organisés pour valoriser le tissu économique local, et bien sûr maintien d'un dispositif d'écoute et de conseils individuels et collectifs.

Le troisième objectif consiste à poursuivre et améliorer le dispositif d'aide à la création et à la reprise d'entreprises.

Celui-ci a porté ses fruits depuis sa mise en place en 1999, que ce soit en termes de nombre d'entreprises et d'emplois créés (50 entreprises, soit plus de 100 emplois) ou de dynamique des acteurs publics, parapublics et privés sur ce sujet.

Il s'agit aujourd'hui de le faire évoluer dans le sens d'une plus grande pérennité des entreprises aidées, à la fois par :

- un renforcement du dispositif d'aide à l'étude de marché,
- la mise en place d'une expertise particulière pour des projets complexes,
- un suivi plus important, dans le temps, des activités créées,
- une véritable démarche de détection, en amont, et d'accompagnement des transmissions d'entreprises,
- et une offre de locaux adaptés au démarrage de certaines activités.

ZA de Bièvre Dauphine



Le quatrième objectif repose sur l'organisation des conditions d'une agriculture durable et économiquement viable.

La condition première d'une agriculture durable est l'inscription dans les documents d'urbanisme (schéma directeur et plans locaux d'urbanisme) des espaces réservés à cette activité. C'est le cas déjà, dans le cadre du schéma directeur, pour la partie Est. Reste à confirmer cette inscription dans les PLU des communes concernées et à faire le même travail pour les parties centrale et ouest.

Au-delà de la réservation du foncier, c'est toute une réflexion qui doit être menée sur l'avenir économique possible aujourd'hui pour ces exploitations. Les pistes retenues par le territoire sont les suivantes :

- créer les conditions favorables au maintien des productions classiques : grandes cultures, élevage, tabac, fruits...,
- faciliter l'installation et permettre l'élévation du niveau de formation des agriculteurs,
- conforter, diversifier et structurer les formes de transformation et de valorisation des produits en circuits courts,
- développer de nouveaux liens avec l'industrie agroalimentaire,
- favoriser le développement de l'agrotourisme
- engager une communication particulière en direction des élus et de la population locale sur le métier d'agriculteur.

Tout ce qui concerne le rapport de l'agriculture à l'environnement sera abordé dans la partie « orientation stratégique 4 : gérer de façon durable et qualitative les paysages, le patrimoine et l'environnement ».



ORIENTATION STRATEGIQUE 2 : POURSUIVRE EN LE STRUCTURANT LE DEVELOPPEMENT DES LOISIRS ET DU TOURISME

Constat

Les efforts faits, ces dernières années, par le pays de Bièvre-Valloire, sous l'impulsion de la dynamique contrat global de développement, ont révélé les potentialités inexploitées de ce secteur de plaines et de collines, l'existence d'un réseau d'acteurs (qui ne sont pas toujours des professionnels à temps plein du tourisme ou des loisirs mais qui sont fortement motivés par le développement de cette activité) et une attractivité de ce territoire pour les adeptes de certaines pratiques sportives ou/et d'un tourisme doux et familial.

Perspectives

Ces bases mises en place, il est aujourd'hui nécessaire, et ceci est le premier objectif à atteindre, d'évaluer l'impact de la politique engagée afin de mieux positionner le territoire dans le contexte départemental et régional.

Il s'agit de réaliser un audit général du pays, comme espace de loisirs et de tourisme, qui pourra être confié à des prestataires extérieurs mais aussi s'enrichir d'analyses réalisées en interne. Son objectif est de mieux mesurer les résultats sur la clientèle existante, sur la clientèle potentielle (principalement, mais pas uniquement, des agglomérations voisines) sur les acteurs du pays et sur la population locale, de la politique menée jusqu'à présent, en termes de construction d'une offre et de valorisation d'une image.

Les résultats de cet audit devraient permettre de préciser le positionnement du territoire et mettre en avant ses avantages concurrentiels, en l'inscrivant dans l'offre départementale et régionale, d'adapter, le cas échéant, les orientations développées ci-dessous et de mieux cibler la politique de notoriété à mener (en interne comme en externe).

Afin de suivre et d'adapter dans le temps, de la façon la plus réactive possible, la politique mise en place, il est nécessaire de créer un outil de suivi assez fin de la demande et de l'offre, à l'échelle du pays, qui soit complémentaire à l'observatoire mis en place par le Comité Départemental du Tourisme de l'Isère.

Le deuxième objectif consiste à poursuivre les efforts en faveur du développement d'hébergements de qualité.

Il est évident que cet objectif, comme les suivants, sera adapté aux conclusions éventuelles de l'audit.

Le bilan, qui peut être tiré aujourd'hui de la politique précédente en matière d'hébergement touristique, montre que, en amont, dans un objectif de qualité et d'adaptation à la demande de la clientèle, il est indispensable de systématiser les conseils préalables. Ceux-ci doivent porter sur la qualité architecturale, l'intégration paysagère, le niveau d'aménagement et d'équipement nécessaire (notamment dans la perspective d'une accessibilité aux personnes handicapées), mais aussi sur les prévisions de rentabilité économique, voire, pour certains projets ambitieux, la réalisation d'une véritable étude de faisabilité.

C'est au respect de cette condition, que doivent être soumises les aides financières directes à la réalisation d'hébergements.

Le dispositif de suivi et d'accompagnement des réalisations dans le respect des préconisations, est aussi à revoir et à améliorer, pour permettre d'atteindre les objectifs fixés et de veiller à la bonne utilisation des fonds publics.

Le troisième objectif est, à partir des prestations de base existantes, de créer et commercialiser des produits touristiques ciblés.

Le travail d'audit, ou une analyse plus spécifique, devront permettre de mieux identifier les forces et les faiblesses des prestations existantes sur le territoire, mais aussi les partenariats envisageables avec les secteurs extérieurs. Ce « bilan et perspectives », orienté vers la création et la commercialisation de produits (courts ou moyens séjours), portera à la fois sur l'hébergement, la restauration, les activités sportives ou de découverte du patrimoine (sous toutes ses formes) et les possibilités en termes de commercialisation. Il devra aboutir à un ciblage de produits et à la définition concrète des modalités de structuration et de commercialisation. Les pistes envisagées aujourd'hui (pour certaines d'ailleurs déjà travaillées) sont la création de courts séjours offrant une combinaison d'activités sportives (VTT, équestre - randonnée et attelage - et cyclotourisme) à la découverte de richesses patrimoniales (gustatives et culturelles).

Concrétiser cette démarche sous entend d'avoir répondu à trois questions préliminaires :

- les professionnels du territoire sont ils suffisamment mûrs pour s'inscrire dans cette démarche ?
- quelle sera la structure de commercialisation ?
- quelle retombées à terme ? afin de s'assurer de la rentabilité économique d'une commercialisation de produits touristiques sur ce territoire.

Enfin des projets de développement de sites touristiques majeurs sont en cours de réflexion. Ils devront être accompagnés et intégrés à cette démarche de produits.

Le quatrième et dernier objectif, intimement lié aux précédents, est la structuration de l'accueil et de l'information et la professionnalisation des acteurs.

Il s'agit de poursuivre le travail engagé de mise en réseau des offices de tourisme, afin que, ceux-ci, tout en veillant à remplir leurs missions locales (d'animation et d'information à l'échelle des communautés de communes), informent sur l'offre du pays de Bièvre-Valloire, contribuent à sa promotion et au développement des animations.

Orientation stratégique 2 : poursuivre, en le structurant, le développement des loisirs et du tourisme



Leur implication est également nécessaire pour travailler sur la formation et la mise en réseau des acteurs du tourisme qui, même lorsque cette activité reste pour eux secondaire, doivent l'exercer de façon « professionnelle ».

Soierie Girodon, St Siméon de Bressieux



**ORIENTATION STRATEGIQUE 3 : TIRER VERS LE HAUT
LE NIVEAU D'EQUIPEMENTS ET DE SERVICES****Constat**

Territoire encore rural, le pays de Bièvre-Valloire connaît néanmoins une forte évolution des besoins et aspirations de sa population, qui se rapprochent de plus en plus des soucis et souhaits du monde urbain.

Les demandes évoluent aussi bien dans le domaine des transports, de l'habitat que des équipements et services sociaux, culturels, sportifs ou de loisirs.

S'il n'est pas possible d'offrir un même niveau d'équipements et de services à la campagne qu'en ville, il est cependant nécessaire d'améliorer l'offre actuelle. Ceci doit se faire en anticipant au mieux les évolutions démographiques et économiques et sans grever lourdement les finances des collectivités locales, peut-être par une meilleure mutualisation des moyens et une intervention à l'échelle géographique la plus pertinente.

Perspectives

Le premier objectif consiste en l'amélioration de la desserte externe et interne au territoire par des transports collectifs.

43 % des déplacements domicile-travail du pays de Bièvre-Valloire se font vers l'agglomération grenobloise, dans un contexte d'axes routiers saturés aux heures de pointe et de pics de pollution de plus en plus fréquents.

L'accès à la ville centre est un des points les plus préoccupants pour l'avenir de la région grenobloise et fait l'objet d'une réflexion commune de tous les partenaires concernés : région Rhône Alpes, conseil général de l'Isère, syndicat mixte pour l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi



du schéma directeur, syndicat mixte des transports en commun et les différents secteurs de la région grenobloise.

Le premier objectif est l'amélioration de la desserte externe et interne au territoire.

A la demande de certains élus du territoire (communauté de communes de Bièvre-Toutes-Aures et de Bièvre-Est) et sous la responsabilité de la région Rhône Alpes, compétente en la matière, différentes solutions pour l'amélioration de la desserte ferroviaire du pays de Bièvre-Valloire sont étudiées aujourd'hui. Il s'agit de la construction d'une nouvelle gare de Bièvre, reliée à l'axe de Bièvre et à proximité immédiate de l'aéroport de Saint Etienne de Saint Geoirs, mais aussi, l'une n'excluant pas l'autre, l'amélioration de la desserte ferroviaire des gares existantes de Châbons et du Grand Lempis. La gare de Rives, dont les travaux d'aménagement sont programmés, ne peut constituer une réponse à long terme au développement de la fréquentation des trains « LASER » en direction de Grenoble, car elle est fortement enclavée en site urbain.

L'ensemble du pays de Bièvre-Valloire soutient ces projets dont la réalisation doit être inscrite dans le court terme.

A long terme, le pays souhaite que soit envisagée la réactivation d'une desserte ferroviaire transversale au territoire qui permette de relier Rives, et l'agglomération grenobloise, à la vallée du Rhône en irriguant les communes de Bièvre-Valloire. Cette liaison constituera la véritable épine dorsale du pays.

En matière de desserte interne, le problème des transports concerne majoritairement les personnes dites captives (n'ayant pas accès à un véhicule individuel). Un service de location de mobylettes et de transport à la demande (« le Tacot ») a été mis en place pour un public en difficultés économiques et pour des démarches relatives à l'emploi, la formation ou l'insertion sociale et professionnelle. Ce service répond à une réelle demande, mais sa pérennisation n'est, aujourd'hui, pas encore complètement assurée. De plus, en l'état actuel, il ne permet pas de répondre à tous les besoins de ce public ou d'autres publics pour d'autres démarches. L'enjeu est d'assurer, sur le long terme et en fonction des besoins, le service du « Tacot » et de réfléchir à d'autres pistes possibles pour rendre concrète la mobilité de tous sur ce territoire.

Le deuxième objectif concerne la mise en œuvre de véritables politiques de l'habitat au niveau de chaque communauté de communes, dans un souci de concertation et de cohérence à l'échelle du pays.

La question de l'habitat a été absente du 1er contrat global de développement et, de façon générale, encore peu abordée à une échelle intercommunale. Quelques Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat ont été menées, il y a plus ou moins longtemps selon les communautés de communes. Seul le secteur de Beaurepaire gère, depuis de nombreuses années, cette question au niveau intercommunal, dans le cadre d'un Comité Local de l'Habitat.

Cependant ces réflexions commencent à s'inscrire dans les préoccupations des élus et, au moins deux autres communautés de communes sont en phase d'élaboration de Plans Locaux de l'Habitat. Le faible niveau de logements locatifs (et de locatif social) combiné à une hausse du prix des logements (à la location comme à la vente) et du terrain, renforcés par l'augmentation sans précédent de la population dans certaines communes, incitent les collectivités locales à intervenir de façon plus active dans ce domaine. L'objectif est d'arriver à mieux maîtriser les équilibres entre accession à la propriété, locatif et locatif social, pour permettre une plus grande mixité sociale dans les bourgs ou les villages, mais aussi à mieux anticiper les évolutions démographiques et leurs répercussions sur l'habitat, les équipements et services publics. Qu'il s'agisse du vieillissement de la population avec des problèmes d'adaptation des logements existants (ou de besoins en logements accessibles en centre bourgs) ou l'arrivée de familles avec des souhaits en termes d'accueil des jeunes enfants ou de scolarisation.



Si la compétence reste bien à l'échelle des communautés de communes, niveau considéré comme le plus pertinent pour agir, des échanges réguliers pour assurer une coordination et une cohérence de ses politiques à l'échelle du pays, sont souhaités.

Le troisième objectif est la mise en œuvre sur le territoire, en lien avec le conseil général de l'Isère, et l'ensemble des partenaires concernés, d'une politique de solidarité.

Le diagnostic réalisé, en partenariat avec les professionnels des secteurs sanitaires et sociaux, a fait ressortir des difficultés importantes dans les domaines des équipements et services aux personnes.

Les principales difficultés relevées concernent :

- l'insuffisance de places dans les structures d'accueil des personnes âgées, l'hétérogénéité des services de maintien à domicile sur le territoire,
- le manque de moyens de garde des enfants,
- de façon générale un faible niveau de formation (notamment post bac), des difficultés particulières sur le plan de la réussite scolaire, un manque de relations entre le monde de l'entreprise et le milieu scolaire,
- un manque dans la prévention sanitaire chez les enfants et les jeunes,
- une faible prise en compte du handicap de façon générale sur le territoire (intégration scolaire, accès aux équipements publics, accès à l'emploi, etc.)
- et, de façon transversale, un sentiment d'isolement (et parfois le manque de formation) des différents professionnels.

Le pays de Bièvre-Valloire souhaite travailler, en lien étroit avec le conseil général de l'Isère et l'ensemble des partenaires concernés, au niveau local, départemental ou régional, sur ces questions en insufflant une dynamique ou en appuyant des initiatives publiques ou privées..

Un premier chantier a été lancé à l'échelle de l'ensemble du territoire, avec la candidature du territoire pour la création d'un CLIC, Comité Local d'Information et de Coordination, dans le domaine gérontologique.

Le quatrième objectif est l'adéquation entre l'évolution des pratiques et des aspirations de la population et le niveau d'équipements et de services culturels, sportifs ou de loisirs

Les différentes consultations menées dans le cadre de l'élaboration de cette charte de pays ont mis en avant des attentes très fortes et diverses de la population en terme d'offre culturelle. Elles se sont exprimées dans le domaine de la lecture publique, avec un souhait de diversification des médias proposés dans les bibliothèques mais aussi d'animations autour du livre. Elles s'expriment également dans l'attente d'une plus grande diversité et qualité de l'offre de spectacles sur le territoire (ou d'accès pour certains à l'offre culturelle des agglomérations de proximité : Voiron, Bourgoin Jallieu, Grenoble ou Lyon).

Ces attentes rencontrent une volonté des acteurs culturels (au sens le plus large) de mieux travailler en réseau (se connaître, avoir une programmation concertée sur l'année, travailler ensemble sur des manifestations ponctuelles) et de progresser par des échanges avec d'autres professionnels du spectacle ou par des formations spécifiques.

Les expériences menées, dans le cadre des Journées européennes du patrimoine (spectacles, lectures de contes sur des sites patrimoniaux) ou, plus récemment, lors de l'organisation du Festival « Fièvre Noire en Bièvre-Valloire » en partenariat avec le Festival « Sang d'Encre » (qui a lieu à Vienne autour du « polar ») ont confirmé à la fois la volonté des acteurs et le niveau de réponse du public.

L'objectif est donc de continuer à accompagner le développement d'une offre culturelle de qualité sur le territoire, qui soit la plus accessible possible aux différents publics et qui reste en adéquation avec les attentes de la population et les souhaits des acteurs culturels.

Chateau de Luzy, St Siméon de Bressieux



Dans le cadre de cette politique, une attention particulière sera portée au projet, initié dans le 1er contrat de développement, de mise en réseau, sur le plan humain et informatique, des bibliothèques autour de médiathèques (ou bibliothèques) têtes de réseau.

Dans le domaine sportif et des loisirs, le principal projet porté par le pays est la réalisation d'une piscine couverte qui soit un véritable espace ludique et qui permette de répondre aux attentes des nombreux scolaires, de l'ensemble de la population et de la clientèle touristique.

Enfin permettre un accès pour tous au haut débit reste un élément crucial dans l'enjeu de modernité de ce territoire. Une étude précise des besoins et des potentialités dans ce domaine devra être réalisée avant tout choix politique du territoire.

Le dernier objectif est la poursuite du travail engagé par le représentant de l'Etat, en la personne du Sous-préfet de Vienne et le conseil général de l'Isère (à envisager avec la région Rhône Alpes et d'autres partenaires : CAF...), pour permettre une meilleure adéquation entre le découpage des territoires d'intervention des différents services administratifs (ou des différentes procédures) et le périmètre du pays de Bièvre-Valloire.

Des évolutions sont en cours ou ont été acquises. A titre d'exemple, l'adaptation récente des secteurs d'intervention sociale des services du conseil général de l'Isère aux territoires des pays ou agglomérations du département et la nomination d'un responsable de secteur, interlocuteur des collectivités locales et coordonnateur des différents services. Ou encore l'évolution, qui n'est pas encore totalement satisfaisante, des découpages territoriaux des Antennes Locales pour l'Emploi. Le pays de Bièvre-Valloire n'est plus aujourd'hui concerné que par deux Antennes Locales, Voiron et Roussillon, au lieu de quatre... en attendant un Point Emploi du pays de Bièvre-Valloire.

Ces évolutions devraient permettre, à terme, une lecture plus simple de ces services, pour les usagers comme pour les collectivités, l'organisation d'un travail en réseau entre professionnels à cette échelle et également une meilleure prise en compte des particularités locales pour une plus grande efficacité du service apporté.

**ORIENTATION STRATEGIQUE 4 : GERER DE FAÇON
DURABLE ET QUALITATIVE LE PATRIMOINE, LES PAY-
SAGES ET L'ENVIRONNEMENT****Constat**

Soumis depuis quelques années à une mutation profonde de son urbanisation qui vient en rupture avec les formes d'habitat traditionnelles de ce territoire, le pays de Bièvre-Valloire est confronté à un enjeu de taille : définir de façon collective ce qu'il souhaite comme paysages pour demain et se donner les moyens, dans le cadre de ses politiques publiques, d'en maîtriser, dans ce sens, l'évolution. L'autre enjeu consiste dans sa volonté et sa capacité à conduire de façon transversale un développement qui soit durable dans le temps.

Perspectives

Le premier objectif est de veiller à la préservation de la quantité et de la qualité de la nappe phréatique.

La population, les collectivités locales et d'autres acteurs du territoire ont parfaitement conscience aujourd'hui de la fragilité de la nappe phréatique qui les alimente. Cette conviction qui s'est principalement cristallisée autour de l'autorisation d'exploitation de la décharge d'Izeaux, s'exprime également en lien avec les pollutions d'origine agricole (nitrate, pesticides) les risques industriels ou les politiques publiques de gestion des déchets, de gestion des carrières ou d'assainissement.

La question de la gestion quantitative de l'eau a été repensée de façon cruciale cet été avec la période de sécheresse et de canicule qui a affecté l'ensemble du territoire national.

Le périmètre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de Bièvre-Liers-Valloire a été arrêté récemment par le Préfet. Cette procédure permettra de mettre autour de la table, pour un projet commun, l'ensemble des acteurs publics et privés concernés.

Le pays de Bièvre-Valloire doit être un partenaire actif dans cette démarche.

En complément des réflexions menées, doivent être poursuivies, en lien avec la Chambre d'Agriculture, l'Agence de

l'Eau, le conseil général, la région et l'ensemble de la profession agricole, les actions en faveur d'une agriculture plus respectueuse de l'environnement (actions Pil'Azote ou accompagnement des politiques en faveur d'une agriculture raisonnée). Dans ce cadre doit également être abordée la question de l'irrigation de la plaine agricole (réalisée aujourd'hui à partir de la nappe phréatique).

Le pays doit aussi être un partenaire des politiques publiques menées en matière de gestion des déchets (par le SICTOM de la Bièvre) de gestion des carrières et de mise en œuvre des réseaux d'assainissement collectif et individuel sur le territoire.

Enfin les initiatives privées de gestion des déchets, de nature agricole ou industrielle, doivent être accompagnées ou, le cas échéant, incitées (par exemple A3EBV, cf orientation stratégique 1).

Le deuxième objectif est la mise en place d'une politique globale de connaissance, de préservation, de gestion et de valorisation des richesses patrimoniales naturelles.

Comme cela a été fait dans le précédent contrat dans le domaine du patrimoine bâti, le pays de Bièvre-Valloire souhaite réaliser un inventaire de ses richesses patrimoniales, dans l'objectif d'élaborer et de mettre en œuvre une politique de préservation, de gestion et de valorisation (touristique ou pédagogique) de ces richesses.

Le troisième objectif est la préservation et la valorisation des paysages remarquables.

Le paysage est une notion en partie subjective. Se mettre d'accord sur les éléments qui font la qualité d'un paysage ne peut relever que d'un diagnostic partagé entre des professionnels et le territoire lui-même. Les acteurs publics du pays de Bièvre-Valloire devront convenir ensemble, après une phase de diagnostic de ce territoire et de ses récentes évolutions, de ce qui fait la qualité particulière de ces paysages et de ce qu'ils souhaitent à terme pour ces 70 communes.

Pour que ce « cahier des charges » construit, validé et partagé, ait des chances d'être respecté dans ses grandes lignes, ce sont à la fois des actions de sensibilisation des différents publics (particuliers qui n'ont pas forcément

cette culture du territoire, élus, enfants - habitants, élus ou architectes de demain -) mais aussi un accompagnement dans les projets (privés comme publics – élaboration des Plans Locaux d'Urbanisme ou projets ponctuels -) qui doivent être mis en place.

La sensibilisation et les conseils doivent concerner aussi bien les aspects intégration paysagère qu'architecture des projets, qu'il s'agisse de rénovation du bâti ancien ou de construction neuve.

Pour ce qui concerne le bâti ancien, il est probable que des aides financières directes soient nécessaires afin d'inciter à une rénovation de qualité entraînant le plus souvent des surcoûts.

Enfin, et de façon générale, il est important que le souci de la qualité en matière de construction neuve ne conduise pas à une sélection sociale des candidats à l'accession à la propriété. L'enjeu consiste bien à favoriser un mode d'habitat qui soit adapté aux caractéristiques géographique, climatique, patrimoniale du territoire (et en cela plus épanouissant) et à la situation financière du futur habitant.

Roybon



Le quatrième objectif est la définition et la mise en œuvre d'une politique locale en matière d'énergie renouvelable.

L'énergie est au cœur des questions de développement durable.

Les actions menées jusqu'à présent sur le pays de Bièvre-Valloire ont concerné uniquement la structuration d'une filière locale bois énergie. Les résultats ont été particulièrement intéressants aussi bien en nombre de chaudières individuelles que collectives installées. Ceci a permis d'initier et de crédibiliser cette petite filière économique et de

faire la démonstration du potentiel des énergies renouvelables.

Dans le domaine du bois énergie, les évolutions technologiques récentes (combustible plus accessible à tous les publics) et l'étude menée par le conseil général de l'Isère sur ce sujet qui met en avant la zone des Bonnevaux Chambaran (capacité forestière encore sous exploitée, présence d'une macro et d'une microfilière) confortent le pays de Bièvre-Valloire dans l'idée de poursuivre, en lien avec le département et la région, une politique locale d'information et de sensibilisation.

Celle-ci doit s'inscrire dans une démarche plus globale qui passe par :

- la réalisation d'un bilan énergétique pour le territoire,
- l'incitation à la maîtrise des dépenses sur les bâtiments publics

- l'accompagnement du développement de filières énergies renouvelables : le bois énergie, le solaire...

Pour ce qui concerne l'éolien (sujet plus complexe), il s'agit plutôt d'aider les privés et les collectivités locales, fortement sollicités, à mieux appréhender collectivement le choix des sites d'implantation, au regard des impacts visuels et paysagers et en fonction des capacités du réseau électrique.

Enfin, et de façon transversale à tous ces thèmes, il est important pour le territoire :

- de procéder à la mise à niveau du schéma directeur pour les nouveaux périmètres concernés des communautés de communes de Beaurepaire et Chambaran, afin de rendre effectif dans les documents d'urbanisme, la traduction spatiale des orientations retenues pour ces secteurs géographiques,

- d'être partenaires des outils fonciers dont se dote la région Rhône Alpes, mais aussi la région grenobloise, afin de disposer des moyens de concrétiser sa politique de développement urbain, économique ou sa politique environnementale,

- de poursuivre des actions pour conforter l'identité de ce territoire, par le sentiment d'appartenance des habitants à un même pays et par la reconnaissance par l'extérieur de cette entité.

La politique de communication menée jusqu'à présent, en interne comme en externe, doit être poursuivie après évaluation de son impact sur les différentes cibles et adaptations éventuelles. Cette communication doit, dans l'ensemble, mieux s'articuler avec celle des communes et communautés de communes, les compléter le cas échéant, dans l'objectif d'une plus grande lisibilité de l'action des collectivités publiques et donc de plus grande efficacité.

SYNTHÈSE DES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES DE LA CHARTE

Orientation stratégique 1 : renforcer et diversifier le tissu économique

Objectif 1 : être un acteur à part entière de l'économie de la région grenobloise et du département de l'Isère

- 1 – renforcer l'attractivité économique du territoire
- structurer et qualifier l'offre d'espace d'accueil d'activités
- généraliser l'accès au haut débit pour les entreprises
- développer les services aux entreprises
- construire une offre de locaux locatifs
- 2 – assurer une promotion économique ciblée et complémentaire par rapport au reste de la région grenobloise

Objectif 2 : accompagner les entreprises sur des problématiques communes

- 1 – accompagner la dynamique lancée en matière de gestion des déchets
- 2 – améliorer l'adéquation entre l'offre et la demande d'emploi
- 3 – conforter et développer les formations locales
- 4 – rester à l'écoute des chefs d'entreprise

Objectif 3 : favoriser la création et la reprise d'entreprises, principalement dans les domaines des services, du commerce et de l'artisanat

- 1 – améliorer le dispositif d'accompagnement et de financement existant en vue d'une plus grande pérennité des entreprises aidées
- 2 – mettre en place un système de veille et d'accompagnement spécifique pour les cessations prévisionnelles d'activités (départs à la retraite ...)

Objectif 4 : organiser les conditions d'une agriculture durable et économiquement viable

- 1 – pérenniser, à travers les documents d'urbanisme, les espaces à vocation agricole
- 2 – maintenir les productions classiques et favoriser la diversification

Orientation stratégique 2 : poursuivre en le structurant le développement des loisirs et du tourisme

Objectif 1 : évaluer l'impact de la politique engagée, préciser le positionnement du territoire et valoriser l'image touristique définie

- 1 – réaliser un audit du territoire et observer la fréquentation touristique
- 2 – positionner stratégiquement le territoire et mener une politique de notoriété

Objectif 2 : poursuivre les efforts en faveur du développement d'hébergements de qualité

- 1 – systématiser les conseils préalables
- 2 – aider financièrement la réalisation d'hébergements et d'équipements touristiques liés à ces hébergements

Objectif 3 : créer et commercialiser des produits touristiques ciblés

- 1 – identifier les forces et les faiblesses locales pour valoriser ou conforter les prestations de base
 - valorisation du patrimoine
 - soutien à certains types de restauration
 - aide au développement de sites touristiques
- 2 – commercialiser des produits courts et moyens séjours à partir des potentialités locales et de la demande de la clientèle
 - ciblage des produits
 - mise en place d'une commercialisation professionnelle

Objectif 4 : structurer l'accueil et l'information - améliorer la professionnalisation des acteurs

- 1 – mettre en réseau des offices de tourisme
- 2 – poursuivre la structuration du réseau d'acteurs et les professionnaliser

Orientation stratégique 3 : Tirer vers le haut le niveau d'équipements et de services

Objectif 1 : améliorer la desserte externe et interne au territoire

- 1 – créer une nouvelle gare de Bièvre et améliorer la desserte ferroviaire des gares du Grand Lemps et de Châbons
- 3 – envisager, à long terme, la réactivation d'une liaison ferroviaire Rives – St Rambert d'Albon
- 4 – travailler à l'amélioration des transports collectifs en interne au territoire et pour des publics captifs
 - pérenniser le service du Tacot
 - réfléchir à d'autres modes de transport collectif pour d'autres publics

Objectif 2 : avoir une politique de l'habitat cohérente et coordonnée à l'échelle de l'ensemble du territoire

- 1 – inciter à l'élaboration et à la mise en place par les communautés de communes de Programmes Locaux et de Comités Locaux de l'Habitat
- 2 – organiser des échanges réguliers entre tous les partenaires de l'habitat

Objectif 3 : mettre en œuvre, avec les différents partenaires et notamment le conseil général de l'Isère, une politique locale de solidarité

- 1 - mettre en place un CLIC (Comité Local d'Information et de Coordination)
- 2 – améliorer l'accueil de la petite enfance
- 3 – prendre en compte de façon transversale le problème du handicap
- 4 – avoir une politique de la santé
- 5 – aider à la structuration d'un réseau de professionnels des secteurs social et médical

Objectif 4 : adapter le niveau d'équipement et de services à l'évolution des besoins et des aspirations de la population

- 1 – pallier les manques en matière d'équipements structurants
- 2 – permettre à tous un accès au haut débit
- 3 – améliorer l'offre culturelle et l'accès de tous à la culture
 - structurer le réseau des bibliothèques autour de média-

thèques tête de réseaux

- développer une offre culturelle de qualité et diversifiée sur le territoire
- faciliter l'accès de tous à la culture

Objectif 5 : aller vers une meilleure adéquation entre les territoires d'intervention des services de l'Etat, de la région Rhône Alpes, du conseil général de l'Isère et le périmètre du pays de Bièvre-Valloire

Orientation stratégique 4 : gérer de façon durable et qualitative les paysages et l'environnement

Objectif 1 : veiller à la préservation de la quantité et de la qualité de la nappe phréatique

- 1 – être un interlocuteur actif du SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) de Bièvre-Liers-Valloire
- 2 – poursuivre les actions en faveur d'une agriculture plus respectueuse de l'environnement
- 3 – être un partenaire des politiques publiques (ou privées) en matière de gestion des déchets et d'assainissement

Objectif 2 : mettre en place une politique globale de connaissance, de préservation, de gestion et de valorisation des richesses patrimoniales naturelles

Objectif 3 : veiller à la préservation des paysages remarquables

- 1 – identifier les principaux enjeux paysagers du territoire
- 2 – mettre en œuvre une politique de préservation et de valorisation des paysages
 - actions de sensibilisation des différents publics
 - accompagnement des communes dans le cadre de l'élaboration des PLU
 - systématisation de la consultance architecturale et paysagère
 - aide financière à la rénovation de l'habitat traditionnel dans le respect d'un cahier des charges
 - élaborer un (des) cahier (s) des charges relatif (s) à la construction neuve

Objectif 4 : avoir une politique locale dans le domaine des énergies renouvelables.



La Charte de développement durable du Pays de Bièvre-Valloire est le fruit du travail conjoint du syndicat mixte du pays de Bièvre-Valloire, des élus de Bièvre-Valloire et de Bièvre-Toutes-Aures des différentes commissions de travail et du conseil de développement avec l'assistance technique de l'Agence d'Urbanisme de la Région Grenobloise.

Illustrations : Syndicat Mixte du Pays de Bièvre-valloire, ISAIR/JM Sanchez, Fil'Image, communauté de communes de Bièvre-Toutes-Aures et AURG

Novembre 2003